
Grève du 1^{er} octobre : victoire !

La mobilisation a payé : les agents en grève ont été entendus et l'employeur s'engage à donner une suite favorable à leurs revendications. Tout le monde y retrouvera son compte : enfants, parents, enseignants, agents territoriaux et municipalité. La CGT remercie tous les collègues qui ont participé à cette journée d'action locale.

Dès le vendredi de la semaine précédente, la mairie avait prévenu les familles que la restauration scolaire serait fermée sur toute la ville le 1^{er} octobre. Sage précaution : la journée de grève a été largement suivie¹.

Une délégation s'est rassemblée à 10 heures devant la mairie. Dans ce groupe d'agents, la plupart des cadres d'emploi impactés par l'application de la réforme des rythmes scolaires étaient représentés : adjoints techniques, animateurs, ATSEM...

À 13 heures la délégation s'est déplacée au centre de loisirs. Nous sommes allés à la rencontre des parents et des animateurs pour expliquer pourquoi nous étions en grève, rappelant notre principale revendication :

Le maintien de la restauration dans les écoles le mercredi afin d'éviter que les enfants soient rassemblés en surnombre, notamment sur deux sites : Waldeck Rousseau (pour les primaires) et le centre de loisirs (pour les maternelles).



¹ Les effectifs des agents grévistes seront mis en ligne sur notre site dès qu'ils nous seront envoyés

La délégation s'est ensuite rendue en mairie, afin d'y rencontrer l'employeur.² Les revendications collectives ont été réaffirmées. Plusieurs membres de la délégation, notamment des agents de cantines et des animateurs du centre de loisirs, ont exprimé directement auprès de l'employeur leurs remarques et leurs doléances, concernant certains aspects particuliers de leurs services.

En réponse à nos revendications, l'employeur nous a fournis trois informations importantes :

- La mairie a recruté des agents pour la restauration scolaire.
- Un prévisionnel des effectifs du mercredi et du vendredi, pour évaluer l'évolution de la fréquentation, devra permettre de décider s'il faut ouvrir de nouveaux sites de restauration.
- La décision sera communiquée le surlendemain à la CGT, laquelle indiquera en retour si elle maintient le préavis de grève posé pour le 8 octobre.

Le vendredi 3 octobre, la CGT a donc reçu un courrier du maire dans lequel il était notamment écrit :

Aujourd'hui nous constatons que, bien que la date des inscriptions ne s'achève que le 6 octobre au soir, rien n'indique que les effectifs baisseront de manière significative.

De plus, nous avons entendu les témoignages des agents quant aux conditions de travail difficiles rencontrées à l'occasion de ces services de cantine.

Aussi, avons nous décidé de prendre les mesures auxquelles nous nous étions engagés dans pareil cas. Ainsi à compter du mercredi 8 octobre :

- les enfants de l'école Paul Langevin déjeuneront le mercredi dans le réfectoire de leur école
- le réfectoire de l'école Julie Daubié sera ouvert le mercredi et le vendredi pour accueillir les enfants de moyenne et grande sections de cette école

Ce à quoi nous avons répondu :

Après consultation du personnel, la revendication principale du personnel gréviste le 01/10/14 ayant été satisfaite, la CGT a décidé de lever le préavis de grève déposé pour le mercredi 8 octobre.

Cette journée d'action a permis d'alerter la communauté éducative locale que les conditions d'application de la réforme des rythmes scolaires aux Lilas ne permettait plus de garantir la mission du service public rendu auprès des enfants et des familles lilasiennes, notamment, lors des périodes de la mi-journée.

À défaut de palier aux aberrations de cette réforme néfaste, la modification de l'organisation du temps de restauration scolaire permettra d'améliorer son application localement.

Par leur détermination, les agents en grève ont démontré qu'il est possible d'obtenir gain de cause par l'action collective et qu'il est toujours indispensable de tenir compte de l'avis des salariés, surtout s'il s'agit de défendre l'intérêt commun de la collectivité.

² L'employeur était représenté par M. Le maire, Daniel Guiraud, M. Benharous, adjoint à l'éducation, M. Bac, adjoint au personnel, Mme Jamme, DGS, Mme Duchossoir, DRH et des responsables du service périscolaire et de l'ETE.